

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 473

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191190

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Dispositif PASS Région - Musée d'Art et d'Industrie - Puits Couriot Parc Musée de la Mine -
Planétarium - Opéra - Modalités d'utilisation de la carte de la Région Auvergne Rhône-Alpes -
Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 473

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Dossier : 191190

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Dispositif PASS Région - Musée d'Art et d'Industrie - Puits Couriot Parc Musée de la Mine - Planétarium - Opéra - Modalités d'utilisation de la carte de la Région Auvergne Rhône-Alpes - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saint-Etienne s'est engagée dans un partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif «PASS'Région ».

Ce dispositif a pour ambition de faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport sur le territoire régional. Il se matérialise par la remise d'une carte à puce aux lycéens et apprentis, utilisable dans l'ensemble des lieux culturels conventionnés et offrant des avantages tarifaires.

A Saint-Etienne, quatre établissements culturels sont associés à cette opération : le Musée d'Art et d'Industrie, le Site Couriot/Musée de la Mine, le Planétarium et l'Opéra.

□ **Motivation et Opportunité :**

Depuis 2011, des conventions ont été conclues entre la Ville de Saint-Etienne et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour préciser les modalités de mise en œuvre du dispositif de cette carte.

Afin d'assurer la continuité de ce partenariat, la Région propose de nouvelles conventions à conclure pour chaque musée, l'Opéra ainsi que le Planétarium.

□ **Contenu :**

La carte "PASS'Région" regroupe toutes les offres de la Région en direction des jeunes Rhônalpins et couvre des prestations très diversifiées pour inciter les bénéficiaires aux pratiques culturelles et sportives.

Ce dispositif vise à octroyer, à chaque lycéen et apprenti rhônalpins, divers avantages, utilisables au travers d'une carte à puce, nominative et personnelle, pluriannuelle, gratuite et rechargeable, valable du 1er juin de l'année en cours au 31 mai de l'année suivante.

Les établissements culturels s'engagent à accepter la carte PASS'Région comme titre de paiement des entrées, visites guidées, conférences etc... Les autres types de frais ne sont pas couverts par la carte PASS'Région.

Les établissements culturels s'engagent, par ailleurs, à communiquer leurs tarifs à la Région pour le public des 16/25 ans et à débiter la carte du jeune du tarif préférentiel consenti pour les jeunes. En contrepartie, les établissements culturels sont assurés du remboursement, par la Région, des montants correspondants aux paiements effectués au moyen de la carte par tout jeune bénéficiaire.

Les conventions avec la Région Auvergne Rhône-Alpes seront conclues jusqu'au 31 mai 2022.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne/Région Auvergne Rhône-Alpes

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						

dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les conventions à intervenir, pour assurer la continuité du dispositif de la carte Rhône-Alpes PASS'Région, entre la Ville de Saint-Etienne pour le Musée d'Art et d'Industrie, le Site Couriot / Musée de la Mine, le Planétarium et l'Opéra et la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces conventions dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE